

ECOLE



SAINT-NICOLAS

Ecole fondamentale Habay-la-Neuve

**Bonnes attitudes,
principes et règles
de vie**

Historique de la démarche

- *L'éducation à l'autonomie commence en classe. C'est pour cela que nous nous efforçons à limiter les consignes superflues, à ne pas répéter sans cesse les consignes déjà données, à alterner le travail individuel avec le travail de groupe, à laisser les élèves prendre des initiatives, ...*

*Point 5 du projet d'établissement
de l'école Saint-Nicolas*

Depuis septembre 2006, les enseignants maternels et primaires ont suivi des formations en relation avec ce point du projet d'établissement.

De ces formations sont nés des projets développant davantage l'autonomie des élèves :

- le travail en atelier à l'école maternelle
- l'utilisation des pictogrammes/consignes à l'école primaire ...

Nous nous félicitons de l'avancée en la matière.

Cependant, suite à ces actions, nous avons remarqué que beaucoup d'élèves avaient des comportements inadéquats notamment durant ces moments d'autonomie. Pour eux, être autonome signifiait un peu « Je fais ce que je veux comme je veux, quand je veux ».

Or, en classe, à l'école, dans une institution, la vie en groupe impose des règles qui permettent le développement de chacun dans le respect de celui de l'autre.

Il fallait donc 'recadrer' quelque peu nos élèves.

La formation suivante consista donc à structurer le comportement des élèves en précisant les **bonnes attitudes, principes et lois de l'école.**

2 principes

Je fais de mon mieux pour
bien apprendre à lire, écrire,
calculer,...



Je fais de mon mieux
pour vivre en harmonie
avec les autres.

4 lois

- Je reste dans l'enceinte scolaire.
- Je ne peux pas frapper, je règle mes problèmes avec des mots.
- Je suis poli avec tout le monde
- Je respecte les lieux et le matériel qui ne m'appartient pas

**Nous mettons en
évidence les bons
comportements**



Je joue amicalement avec mes amis.



Je traverse correctement la rue.



Je garde les couloirs propres et rangés.



Je partage.

Parfois, malgré tout, il faut 'recadrer'



Et lorsqu'une loi est
transgressée ...



2 démarches différentes
selon l'âge des enfants

Aux 1er et 2ème cycles (Accueil à P2)

Si une des lois est
transgressée de manière
répétitive, un
accompagnement du
comportement sera mis en
place par la titulaire de l'élève.

Aux 3ème et 4ème cycles (P3 à P6)

L'enfant a enfreint une loi

- la 1ère fois, il reçoit un **avertissement officiel** communiqué par la **direction**.

Pour les infractions suivantes, le **conseil d'éducation** analyse la situation dans le but d'éviter toute récidive et communique les sanctions comme suit :

- la seconde infraction : une retenue + 1 sanction réparatrice si possible
- la 3ème : un renvoi d'un jour + 1 sanction réparatrice si possible
- la 4ème : un renvoi de 3 jours + 1 sanction réparatrice si possible
- la 5ème : un renvoi définitif

Aux 3ème et 4ème cycles (P3 à P6)

Le conseil de discipline a pour buts essentiels :

- d'écouter l'enfant qui a enfreint une loi pour comprendre au mieux la situation dans laquelle il se trouvait lors de la transgression de la loi
- de trouver une solution adéquate, novatrice, originale pour apprendre à cet enfant à respecter ces lois

Les règles de vie

- Parce que notre école est une communauté d'enfants et d'adultes qui voudraient vivre bien ensemble et que cette volonté exige l'engagement de chacun à favoriser et à défendre des conditions de vie et de travail épanouissantes. Chacun, c'est l'élève, l'enseignant, le(s) parent(s), le directeur, le pouvoir organisateur, le personnel d'entretien.
- Parce qu'il faudrait que chacun soit déterminé personnellement à se respecter soi-même, à respecter l'autre, les activités que l'on partage et le lieu que l'on habite pour construire un climat propice au travail et aux relations harmonieuses entre les personnes.

Les règles de vie : information des parents

- Un rappel bref des règles de vie. Celles-ci ont été présentées de manière plus exhaustive dans le livret remis à l'inscription de chaque élève. Chaque parent les a approuvées.

A l'école maternelle

L'entrée du matin

- Avant 8h10 : déposer son enfant à la garderie (payante).
- Aux Preyés
- De 8h10 à 8h25: déposer son enfant à l'école
- A la Caecilia
- De 8h10 à 8h25 : déposer son enfant dans sa classe.
- Ne pas s'attarder dans les classes après avoir déposé votre enfant.
- Ne pas circuler dans l'enceinte scolaire pendant les heures de classe (sauf arrangement avec la direction).
- Attendre la fin des cours pour rencontrer un enseignant ou convenir préalablement d'un rendez-vous avec lui.

A l'école maternelle

Les sorties (de midi et de 15h35 sauf vendredi 14h20)

- **Aux Preyés :**

Attendre son enfant derrière la barrière.

A la Caecilia :

Attendre son enfant sous le préau. Les enfants dont les parents ne sont pas là, sont amenés dans la cour des Preyés,

- Signaler au titulaire, le matin même, si un changement est prévu par rapport à l'organisation habituelle (repas, sortie,...)

A l'école maternelle

Les collations, les boissons

- Veiller à donner à votre enfant des collations saines.
Interdiction de donner des bonbons, chips, chewing-gum et boissons gazeuses.
- Le mercredi, c'est le jour des fruits et légumes. Ce jour-là les autres collations ne sont pas autorisées. Si votre enfant n'a pas de fruit ou légume, il ne pourra pas manger une autre collation. L'enseignante lui proposera alors de partager le fruit d'un copain de la classe.
- Les après-midi : pas de collation.
- Par souci d'écologie, utiliser des gourdes et/ou bouteilles réutilisables. Eviter les « tétra bricks ».
Boissons recommandées : eau, jus de fruits, lait,.....

A l'école maternelle

La psychomotricité

- Veiller à mettre des vêtements propres, pratiques et confortables à votre enfant. Eviter les robes et jupes....
- Les enfants qui ont gym à 8h25 doivent se rendre directement dans la salle de psychomotricité.

A l'école maternelle

Accueil extrascolaire AB Mômes

- Déposer votre enfant entre 7h00 et 8h10.
- Le recupérer entre 16h00 et 18h30. En cas de problème téléphoner à l'école au 063/37.17.74. ou sur le gsm de l'accueillante

En primaire

Les entrées et les sorties

- Arrivée avant 8h15 : se rendre à la garderie (payante).
- Entre 8h15 et 8h30 et entre 13h15 et 13h30 : déposer son enfant à l'entrée de la cour.
- Informez l'école en cas de retard.
- Avertir l'école le plus tôt possible de l'absence de l'enfant et justifier adéquatement celle-ci.
- Arrivée après 8h30 : mettre un mot de justification dans le journal de classe.
- Ne pas circuler dans l'enceinte scolaire pendant les heures de classe (sauf arrangement avec la direction).
- Attendre la fin des cours pour rencontrer un enseignant ou convenir préalablement d'un rendez-vous avec lui via son adresse mails professionnelle
- Sorties à 12h15 et 15h40 : attendre l'enfant derrière la grille d'entrée de l'école.
- A midi, si un des parents (ou personne autorisée) n'est pas présent avant 12h15, l'enfant va au Rosaire où il pourra être récupéré.
- En règle générale, les enfants qui quittent l'école durant le temps de midi ne reviennent que pour 13h15. Les cas particuliers peuvent être soumis à la direction

En primaire

Collations

- Veiller à donner à votre enfant des collations saines.
Supprimer les bonbons, chips, chewing-gum et boissons gazeuses.
- Par souci d'écologie, utiliser des gourdes et/ou bouteilles réutilisables. Eviter les « tétra bricks ».
Boissons recommandées :
eau, jus de fruits, lait,.....
- Pour l'après-midi, un fruit ou un légume est recommandé.

Accueil extrascolaire AB Mômes

- Déposer votre enfant entre 7h00 et 8h15.
- Le recupérer entre 16h00 et 18h30. En cas de problème téléphoner à l'école au 063/41.24.93. ou sur le gsm de l'accueillante

En primaire

GSM, PSP, MP3...

- Les GSM, et autres appareils électroniques sont interdits pendant les heures d'école (de 8h15 à 15h40).
- 1ère infraction : L'appareil est rendu aux parents.
- 2ème infraction : Le directeur confisque l'appareil pendant un trimestre.

GSM, Tenue vestimentaire

- Fournir une tenue vestimentaire correcte (selon l'appréciation de la direction).
- 1ère infraction : un avertissement dans le journal de classe, par le titulaire.
- 2ème infraction : le directeur convoque les parents.

En primaire

Vêtements perdus

- Veillez à écrire le nom de votre enfant sur ses vêtements.
- Possibilité de récupérer les vêtements perdus le dernier vendredi avant des vacances scolaires.

Tous les habits non réclamés sont donnés à une ASBL d'entraide.

La bibliothèque

- Chaque semaine, les enfants peuvent emprunter un livre. Veiller à ce que celui-ci soit de retour à l'école pour la semaine suivante.

En primaire

Le matériel scolaire et les affaires de sport

- Veiller à ce que vos enfants aient toujours le matériel scolaire nécessaire en ordre chaque jour (crayons, gomme, ciseaux, lattes, classeurs...).
- Veiller à ce que les classeurs de vos enfants soient en ordre, feuilles datées et numérotées. Pour ce faire, vous recevrez les classeurs tous les 15 jours (chaque enfant reçoit une seule copie !).
- Veiller à ce que vos enfants disposent de leur tenue de sport complète et propre le jour adéquat (gym : chaussures, short, t-shirt / natation : bonnet, maillot, essuie) et qu'ils les reprennent bien en fin de journée pour rentrer à la maison.

Les règles de vie dans les lieux communs

Afin d'être cohérent, l'équipe éducative a défini des bons comportements et des sanctions identiques pour les lieux communs.

Une réflexion collective est menée à ce sujet avec les élèves, via le conseil d'école trimestriel.

Les règles de vie de la classe

Dans sa classe chaque enseignant a, avec les enfants, précisé les bons comportements.

Il décide des règles et des sanctions à appliquer en respectant le projet d'école et le règlement d'ordre intérieur.



EDUQUER, C'EST...

amener à l'autonomie